

## **SMEOM de la région d'Argences**

**RD 40**

**14370 MOULT**

**Tel : 02.31.23.42.42**

**Accord-cadre de fournitures**

**Règlement de consultation**

**Objet de la consultation**

**Vêtements de travail destinés aux agents des services du SMEOM de la région d'Argences**

**Date limite de réception des offres**

**24/04/2018 à 12:00**

## **Article 1 – Organisation de la commande au niveau de l'acheteur**

Acheteur :  
SMEOM de la région d'Argences  
RD 40  
14370 MOULT  
Tél : 02.31.23.42.42  
Fax : 02.31.80.33.48  
Mél : smeom@smeom.fr  
Adresse Internet : <http://www.smeom.fr>  
L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

## **Article 2 – Etendue de la consultation**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La présente consultation est une consultation initiale.

## **Article 3 – Définition des prestations**

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :  
Vêtements de travail destinés aux agents des services du SMEOM de la région d'Argences

Le titulaire doit assurer :

- ✓ La fourniture de vêtements de travail destinés aux agents des services du SMEOM de la région d'Argences
- ✓ Le marquage des vêtements,
- ✓ la désignation d'un référent commercial, interlocuteur privilégié de la collectivité, ayant les connaissances spécifiques,
- ✓ le conseil préalable à l'achat,
- ✓ la prise en charge et le traitement des bons de commande,
- ✓ le suivi des commandes dans les conditions proposées par le candidat dans son mémoire technique,
- ✓ le retrait en magasin ou la livraison complète franco de port des colis au lieu indiqué sur le bon de commande,
- ✓ la livraison des colis individualisés,
- ✓ l'essayage des vêtements par les nouveaux arrivants sur le site du prestataire,
- ✓ la gestion de la reprise et/ou de l'échange des produits non conformes ou abîmés,
- ✓ la gestion du remplacement des produits manquants,
- ✓ la garantie des produits livrés.

## **Article 4 – Découpage des prestations**

Il n'est pas prévu de découpage en lots. Les prestations seront attribuées par accord-cadre unique.

## **Article 5 – Variantes**

Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

## **Article 6 – Délivrance du dossier de consultation des entreprises**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le DCE est composé des documents suivants :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières

- Acte d'engagement
- Règlement de Consultation
- Cadre de bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les pièces du DCE sont disponibles sur le(s) support(s) suivant(s):

- papier

Adresse de retrait des dossiers :  
SMEOM de la région d'Argences  
Adresse : RD 40  
14370 MOULT  
Tél : 02.31.23.42.42  
Fax : 02.31.80.33.48  
Mél : [smeom@smeom.fr](mailto:smeom@smeom.fr)  
<http://www.smeom.fr>

Moyens par lesquels le dossier de consultation peut être obtenu: par e-mail à [smeom@smeom.fr](mailto:smeom@smeom.fr).

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : [smeom.fr](http://smeom.fr)

### **Article 7 – Forme(s) du/des accord-cadre(s)**

Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans minimum ni maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics.

### **Article 8 – Durée de l'accord-cadre**

L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée d'un an.

Il est reconductible deux fois pour une année complète, dans les conditions définies au cahier des clauses particulières.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 3 années.

### **Article 9 – Forme juridique des groupements**

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution de l'accord-cadre.

### **Article 10 – Présentation de candidature conformément à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, précisant :
  - le nom et l'adresse du candidat
  - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et du mandataire et répartition des prestations en cas de groupement conjoint

- Une déclaration sur l'honneur : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété, précisant les renseignements demandés à l'article 12 - Conditions de participation et moyens de preuve acceptables ou les documents établissant ses capacités, tels que demandés à ce même article

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie(<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Liste souhaitée des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années et indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter cette liste, il devra justifier de ses compétences pour répondre pleinement aux conditions du présent marché;
- un ou des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) permettant le paiement.

## Article 11 –Restrictions liées à la présentation des offres

La même entreprise peut présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

## Article 12 – Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement et ses éventuelles annexes, complétés, paraphés, datés par le candidat. (document contractuel)
  - Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS. Les pièces de l'offre dont, l'acte d'engagement n'ont plus à être remises signées en vertu de l'article 64 du décret relatif aux marchés publics, la signature des pièces de l'offre est requise au stade de l'attribution.
- Le bordereau des prix unitaires cadre ci-joint dont tous les postes doivent être obligatoirement chiffrés. (document contractuel)
- Des échantillons, des descriptions ou des photographies des fournitures

Les candidats devront présenter avec leur offre les échantillons suivants :

- ✓ Pantalon haute visibilité : taille 40/42
- ✓ Sweat-Shirt haute visibilité : taille XL
- ✓ Polo manches courtes haute visibilité : taille XL
- ✓ Tee-shirt manches courtes haute visibilité : taille XL
- ✓ Veste de pluie haute visibilité : taille XL
- ✓ Gilet chaud haute visibilité : taille XL
- ✓ Pantalon de pluie haute visibilité : taille 40/42
- ✓ Veste polaire haute visibilité : taille XL
- ✓ Chaussure haute S3 Pointures : 36 au 48 (fournir une taille au choix)
- ✓ Chaussure basse S1P Pointures : 36 au 48 (fournir une taille au choix)
- ✓ Botte de sécurité : Pointures : du 37 au 48 (fournir une taille au choix)
- ✓ Sabot de sécurité : du 37 au 48 (fournir une taille au choix)
- ✓ Gant de manutention enduction nitrile : taille 10
- ✓ Gant de manutention enduction nitrile légère : taille 10
  - Un mémoire justificatif du candidat (document contractuel) qui comprendra l'ensemble des éléments énoncés dans les critères de jugement des offres et plus particulièrement :
- ✓ Les fiches techniques des articles proposés, conformément au CCTP, précisant l'origine et la confection des vêtements, la gamme des coloris, les modalités d'entretien. Les caractéristiques des vêtements décrits au CCTP reflètent les attentes du pouvoir adjudicateur, le candidat devra s'en approcher au plus près.
- ✓ Les modalités d'échange et de retour des articles, possibilités de retouche sur demande lors des essayages.
- ✓ Les certificats de conformité aux normes réglementaires applicables.
- ✓ Une note méthodologique précisant :

- Les moyens, méthode pour la 1ère mise à disposition des vêtements de travail : prise de mesures, confection, flocage, essayage et mise à disposition ;
- Les procédures, moyens, outils et produits d'entretien à utiliser pour le nettoyage des vêtements ;
- les moyens, modalités d'enlèvement et de livraison et traçabilité des vêtements ;
- Un planning de prises de mesures, confection, livraison et essayage des vêtements de travail.

**Si une de ces pièces est déclarée manquante au dossier « offre » au moment de l'ouverture des plis, la personne publique pourra déclarer l'offre du candidat non conforme au règlement de consultation car irrégulière et sera donc exclue de l'analyse des offres.**

### **Article 13 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

### **Article 14 – Cohérence de l'offre**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Article 15 – Modifications mineures au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Article 16 – Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir avant le 16/04/2018, une demande écrite ou par courriel à :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

SMEOM de la région d'Argences - Administratif

Correspondant : Michaël BECQUET

Adresse : RD 40

14370 MOULT

Tél : 02.31.23.42.42

Fax : 02.31.80.33.48

Mél : smeom@smeom.fr

Adresse Internet : <http://www.smeom.fr>

### **Article 17 – Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.

Les offres financières seront appréciées à l'aide du détail du bordereau des prix unitaires non contractuel dont le montant est obtenu par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires à une quantité théorique. Les indications portées sur le bordereau prévaudront sur toutes autres indications. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Elles seront notées de la manière suivante :

Note = 40 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre analysée).

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère technique de la prestation sera classé en première position. En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère « prix des prestations » sera classé en première position.

**2. Critère Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points.**

**2.1. Sous-critère Etendue de la gamme (variétés, esthétique, modernité des coupes et tailles) pondéré à 20 sur 60 points.**

**2.2. Sous-critère qualité du service commercial pondéré à 20 sur 60 points.**

**2.3. Sous-critère qualité technique des produits (ergonomie, confort, résistance, qualité du flocage...) pondéré à 20 sur 60 points.**

En cas d'égalité après application de ces critères, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère « prix des prestations » sera classé en première position.

## **Article 18 – Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.**
- **Sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.**

**Les offres devront parvenir à destination avant le 24/04/2018 à 12:00.**

Le pli contenant l'offre comporte sur son enveloppe extérieure uniquement les mentions suivantes: L'objet du contrat, la référence du dossier et l'adresse du service destinataire.

Horaires d'ouverture : le lundi de 14 h à 16 h et du mardi au vendredi de 10 h à 12 h.

### **Dépôt d'échantillons :**

Les échantillons devront être déposés avant le 23/04/2018 à 16:00 selon les modalités suivantes : même adresse que celle prévue pour la remise des offres

Les échantillons seront restitués à chaque candidat qui en fera la demande.

## **Article 19 – Adresse de remise des offres**

SMEOM de la région d'Argences

Adresse :

RD 40

14370 MOULT

Tél : 02.31.23.42.42

Fax : 02.31.80.33.48

Mèl : [smeom@smeom.fr](mailto:smeom@smeom.fr)

Adresse Internet : <http://www.smeom.fr>

## **Article 20 – Versement d'une prime**

Une prime de 50 euros sera versée à chaque participant à la consultation (dédommagement pour les frais liés à la livraison des échantillons).

## **Article 21 – Infirmité**

En cas d'infirmité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, peut relancer une consultation avec publicité et mise en concurrence sous forme de procédure adaptée ou procéder à un négocié sans publicité ni remise en concurrence en cas de situation visée par l'article 30-I alinéa 2 du décret relatif aux marchés publics.

## **Article 22 – Vérification de la situation de l'attributaire envisagé au regard des interdictions de soumissionner obligatoires, documents à produire et signature de l'offre**

L'acheteur accepte comme preuve suffisante que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner visés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les documents justificatifs suivants :

- Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionnés au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire de l'accord-cadre dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la demande émise par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, ces pièces n'ont pas à être remises si le candidat a fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation gratuite et en ligne par l'acheteur de ces mêmes pièces justificatives.

Une fois ces pièces remises, l'acte d'engagement est signé par l'attributaire, si celui-ci ne l'était pas initialement.

En cas de groupement celui-ci sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.